

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
=====

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
=====

SOUS DIRECTION DU BUDGET
=====

SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====

BUREAU DES APPELS D'OFFRES
=====

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
=====

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION
=====

SECRETARIAT GENERAL
=====

DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
=====

SUB DEPARTMENT OF BUDGET
=====

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
=====

TENDER OFFICE
=====

DECISION N° 27123/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/ DU 25 JAN 2023

Portant attribution d'une Lettre-Commande au Ministère des Enseignements Secondaires
Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu La loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- La circulaire n°0000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022 ;
- Vu la proposition d'attribution n° 012/MINESEC/CIPM/2022 du 20 Janvier 2022 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

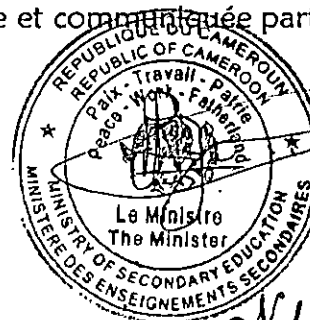
Article 1^{er} : L' entreprise ci-après désignée, est attributaire de la Lettre-Commande relative à la Consultation N° 02/DC/MINESEC/CIPM/2022 du 20 Janvier 2023, pour l'entretien et maintenance des ascenseurs du Ministère des Enseignements Secondaires de la manière suivante :

N°DC	OBJET	ATTRIBUTAIRE	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAJ (Mois)
02	Entretien et maintenance des ascenseurs du Ministère des Enseignements Secondaires.	SOCIETE ATEF INDUSTRIEL SARL	57 25 107 390000 361410 411	15 252 821	12 (Janvier- Décembre 2023)

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.



Nalova Lyonga, Ph.D